



PROJET D'ETABLISSEMENT
DU COLLEGE CHARLES III
2023-2026

SOMMAIRE

I – Présentation de l'établissement

- Effectifs des élèves
- Répartition des élèves

II – Profil des élèves

- Nationalités
- Lieux de domicile
- Redoublements par niveau

III – Gestion des Ressources Humaines, du bâtiment et du matériel

- Personnel enseignant
- Personnel non enseignant
- Salles de classe, affectation des salles pédagogiques et des salles spécifiques
- Matériel informatique

IV – Le projet d'établissement

- Axe 1 : Un parcours individualisé
- Axe 2 : Améliorer le climat scolaire
- Axe 3 : Communication et culture

V – Annexes

- A- Plan de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire (2023)
- B- Livret du délégué ainsi que le Projet fiche de préparation délégué au conseil de classe (en cours d'élaboration).



Projet d'établissement

2023 - 2026

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Collège Charles III existe en tant que tel depuis 1989, succédant au complexe de l'Annonciade (collège et lycée technique et hôtelier), il devient à cette date le collège public unique de la Principauté.

Il comprend 54 classes regroupant en moyenne 1150 élèves.

Au sein du Collège Charles III on trouve 4 grandes filières trouvant leurs racines dans l'école primaire et se poursuivant pour la plupart dans les lycées :

- La voie traditionnelle, qui regroupe elle-même trois sections d'anglais :
 - o La section d'anglais traditionnelle
 - o La section Anglais + (pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}) qui devient la section Européenne à partir de la 4^{ème}.
 - o La section internationale (pour tous les niveau collèges).
- La classe d'Adaptation (pour les classes de 6^{ème} à la 3^{ème}) qui doit permettre aux élèves présentant des troubles des apprentissages sévères de suivre le programme traditionnel dans une classe à plus faible effectif et dont les enseignants ont suivi une formation particulière.
- La voie Découverte Professionnelle (pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}) regroupant des élèves dont le projet professionnel. Ces classes sont organisées en petits effectifs et réalisent un nombre de stages en entreprises plus important et intègrent dans leur emploi du temps des cours au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco.
- La voie ULIS qui sont des classes de scolarisation et d'intégration (deux classes ouvertes en fonction de l'âge et des caractéristiques des élèves).

Le Collège Charles III offre également la possibilité d'obtenir des aménagements particuliers pour certains élèves reconnus comme CHAPSI (plus de 8 heures d'entraînement par semaine), CHAM (en partenariat avec l'Académie de Musique et de Théâtre Rainier III), ou « Petits chanteurs » (de la Maîtrise des petits chanteurs de Monaco).

EFFECTIFS ELEVES

ANNEES	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016
Effectifs élèves	1118	1118	1092	1128	1110	1143	1159	1153

REPARTITION DES ELEVES 2022-2023

FILIERES	TRADITIONNELLE CLASSIQUE	A+ / SE	SI	ADAPTATION	DP	ULIS
Nombre Total	516	358	248	42	19	9
CHAPSI	34	27	19	0	0	0
CHAM	19	51	0	0	0	0
Petit Chanteur	3	0	0	0	0	0

II. PROFIL DES ELEVES

Ouvert en 1989 avec moins de 1000 élèves, les effectifs sont stables depuis 10 années aux environs de 1150 élèves. On trouve cette année 49 nationalités plus 2 apatrides parmi les élèves de l'établissement correspondant à toutes les couches de la société monégasque.

Le ratio de dérogataires est de 39.71% (soit 444 élèves) dont 41.5 % sont sans lien avec la principauté (51 élèves).

PUBLIC CONCERNE

Années scolaires	Effectifs	Evolution	Nationalités					
			Monégasques	%	Français	%	Divers	%
2020/2021	1092		201	18	569	52	322	29
2021/2022	1118	+26	210	19	568	51	340	30
2022/2023	1118	0	220	20	556	50	342	31

Années scolaires	Effectifs	Domiciliés à Monaco		Dérogations			
		Nombre	%	Avec lien	%	Sans lien	%
2020/2021	1092	660	60	378	35	54	5
2021/2022	1118	685	61	385	34	48	4
2022/2023	1118	674	60	393	35	51	4.5

Concernant le parcours des élèves, on peut constater que le nombre des élèves possédant au moins une année de retard au cours de l'exercice 2022 – 2023 est de 60 (soit 5 %).

Au sein de l'établissement, les redoublements sont limités au maximum (2 l'an dernier), sur demande des parents et / ou réservés aux élèves qui en ont le profil.

REDOUBLEMENTS AU CCIII PAR NIVEAU

ANNEES SCOLAIRES	REDOUBLANTS											
	Classe de 6°			Classe de 5°			Classe de 4°			Classe de 3°		
	Total élèves	Redoublement	%									
2022/2023		0			1			0			1	
2021/2022		0			1			0			1	
2020/2021		1			1			1			2	

III. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DU BATIMENT ET DU MATERIEL

Au sein du Collège Charles III travaillent 137 enseignants regroupés en 20 matières et 61 personnels administratifs. A cela se rajoute le personnel de nettoyage (détaché par la société Top Net) ainsi que celui de la cantine (employé par la SMR) qui sont régulièrement dans nos murs.

PERSONNEL ENSEIGNANT

MATIERES	Français	Hist-Géo-EC / HMC	Maths	Sciences Physiques	SVT	EPS	Anglais SI	Anglais LV1 / SE	Ass. Langue anglaise
Nbr. enseignants	17	14 + 2 (SI)	18	8	9	13	5	15	5

LV2 All. Chin. Esp. It. Russe					Monég.	Arts Plastiques	Education Musicale	Technologie	Adaptation	Instruction Religieuse	CDI
1	1	4	5	1	3	3	3	6	1	4	3

FONCTION	Coord. Vie Scolaire	C.E / C.P.E	Surveillants 20h 28h		Infirmières	Psychologue Scolaire	C.O.Psy.	Animateur FSE
PERSONNEL NON ENSEIGNANT	1	4	X	X	2,5	1	1	2

Personnel de Direction	Intendance	C.A.P.S	Secrétariat	Agents de Laboratoire	Mécanographie	Audiovisuel	Factotum
2	1	1	4	4	2	1	4

Depuis le départ de l'établissement FANB en mars 2019, le complexe du Charles III est composé de deux entités : le bâtiment principal qui regroupe des bureaux administratifs, des salles de classes pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} essentiellement (accompagnée des classes d'enseignement spécifique : laboratoires de sciences, salles de musique et d'arts plastiques pour tous les niveaux), un gymnase, une infirmerie, le bureau de l'assistante sociale, du psychologue scolaire et du conseiller d'orientation psychologue, un pôle direction de l'établissement, un C.D.I., ainsi qu'un Auditorium (100 places).

Dans l'annexe se trouve les salles de classes attirées des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, un gymnase, la piscine, ainsi qu'une infirmerie, l'intendance, la mécanographie, le service audiovisuel, un autre pôle direction de l'établissement et deux salles polyvalentes.

Le Centre de Documentation et d'Information est ouvert de 7h50 à 18h et dispose d'un espace de 383 m2 animé par trois documentalistes.

AFFECTATION DES SALLES PEDAGOGIQUES

BATIMENT PRINCIPAL

AFFECTATION DES SALLES		SALLES DE CLASSE	LABO SCIENCES			SALLES INFO	LABO LANGUES	PERMANENCE
			SVT	PHYS.	TECHNO			
NOMBRE :	75	55	5,5	5,5	5	1	1	2

ANNEXE DU CCIII

AFFECTATION DES SALLES		SALLES DE CLASSE	LABO SCIENCES			SALLES INFO	LABO LANGUES	PERMANENCE
			SVT	PHYS.	TECHNO			
NOMBRE :	30	28	0	0	0	0	0	2

Dans le cadre du collège numérique mis en place en 2020, l'ensemble des salles de classes disposent de vidéoprojecteurs interactifs ou d'écrans numériques interactifs.

De plus, depuis le retour de confinement lié à la pandémie de COVID 19, l'ensemble des enseignants sont équipés d'un ordinateur portable facilement connectable avec le réseau de l'établissement.

La rentrée 2020 a également vu l'ensemble des élèves du Collège Charles III être dotés d'un ordinateur portable contenant divers outils collaboratifs ainsi que la très grande majorité des manuels scolaires.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Au vu du diagnostic, le Principal après concertation auprès de l'ensemble de la communauté éducative a dégagé trois axes de travail pour lesquels le Collège Charles III devra concentrer ses efforts afin d'optimiser et d'améliorer la scolarité des élèves.

Axe 1 : Un parcours individualisé pour chacun

Axe 2 : Améliorer le climat scolaire (comprenant le plan de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire).

Axe 3 : Développer les modes de communication et l'accès à la culture au sein du collège.

Les membres de la communauté éducative volontaires pour partager et s'investir sur la rédaction du projet d'établissement ont eu la possibilité de s'inscrire dans l'une des trois commissions qui furent chargées de leur élaboration.

Chaque commission a intégré :

- 1 personnel de direction,
- 5 à 7 enseignants (en fonction du nombre de volontaires),
- 2 personnels de vie scolaire,
- 1 personnels administratif divers,
- 2 représentants des élèves,
- 2 représentants des parents d'élèves (par l'intermédiaire de l'Association des Parents d'Elèves de Monaco)

Les différentes commissions ont pu travailler entre le mois de novembre 2022 et le mois de mai 2023 pour réaliser la proposition du projet d'établissement.

Après finalisation, ce dernier a été remis aux membres du conseil intérieur le 02 / 06 / 2023 pour étude et questionnements qui seront traités lors d'une réunion préparatoire au conseil.

Le projet d'établissement a été voté à l'unanimité des membres présents au conseil d'intérieur du mardi 20 juin 2023.

PROJET D'ETABLISSEMENT Collège Charles III 2023 – 2026

AXE 1	3 OBJECTIFS	ACTIONS A MENER
Un parcours individualisé	Favoriser une orientation choisie	<p>3° DP : intégrer la découverte des filières Tertiaires comme cela est proposé pour les filières industrielles et hôtelières (immersion au LTHM ½ journée par semaine, avec un trimestre sur chacun des 3 secteurs)</p> <p>3° d'Adaptation : immersion au LTHM (avec les 3° DP, ½ journée par semaine) pour les élèves inscrits au DNB Pro « seulement ». Sinon organisation d'un mini-stage au LTHM pour tous les élèves inscrits en 3° d'adaptation.</p> <p>Améliorer l'organisation de l'Agora de l'Orientation pour les 3° : l'Agora est une semaine de sensibilisation (organisée en mars), durant laquelle les élèves peuvent s'inscrire à des tables rondes animées par des professionnels. Chaque élève doit s'inscrire à au moins une table ronde. Encadrement des tables rondes par l'APEM si besoin de personnel supplémentaire et implication des PP dans l'inscription des élèves</p> <p>Travail sur la liaison 3° - 2nde Générale : Faire venir des professeurs, des élèves du lycée Albert 1^{er} afin de présenter le lycée, ses spécialités et apporter des témoignages, comme cela est fait pour le LTHM (Auditorium du CCIII, en janvier).</p> <p>Organiser une ou deux réunions Orientation à l'attention des parents, pour présenter le lycée Albert 1^{er} et le LTHM, en présence des chefs d'établissement des deux établissements, les COP et éventuellement de professeurs des lycées. (Entre les vacances de février et Pâques)</p>
	Donner du sens à l'évaluation au collège	<p>Pas de moyenne affichée sur Pronote le 1^{er} mois du trimestre en cours.</p> <p>Arrondir au dixième les moyennes trimestrielles (moyennes par matières et moyenne générale) pour tous les élèves.</p> <p>Harmoniser le nombre minimum de notes et notation en fonction de la progression en termes de compétences, via des conseils d'enseignement régulier dans l'année au moins une fois par trimestre.</p>

	<p align="center">Accompagner les élèves en difficultés</p>	<p>Améliorer la répartition de la charge de travail à la maison (devoirs, révisions pour évaluations) Ne pas rajouter de devoirs les week-ends et porter une attention particulière sur les dates du travail personnel à effectuer dans le cahier de texte (limiter la charge sur une date).</p> <p>Aide aux devoirs 6/5eme 12-13h au lieu de 13-14h</p> <p>Améliorer la liaison entre les enseignants de l'aide aux devoirs et les équipes pédagogiques et éducative / missionner un professeur coordinateur pour l'aide aux devoirs.</p> <p>Salle ouverte pour accueillir les élèves désireux de travailler à n'importe quel moment de la journée. Des locaux ont été identifiés pour accueillir les élèves (après passage à la vie scolaire) notamment le Foyer Socio-Educatif encadré par les animateurs, la salle de permanence en effectif réduit encadré par un surveillant et les salles A 15 (Bat Principal) et de réunion parents/professeurs (Bat Annexe) encadré par des enseignants volontaires.</p>
--	--	---

Indicateurs de suivi de la réalisation de l'AXE 1 :

- Objectif 1 :**
- Les parcours éducatifs proposés (nombre d'actions)
 - % des familles participants aux réunions et/ou rencontre parents-professeurs
 - Suivi de cohorte sur un N+3 au lycée et au lycée professionnel
- Objectif 2 :**
- % d'élèves validant les compétences du cycle 3
 - % d'élèves validant les compétences du cycle 4
 - Nombre de devoirs communs par discipline
- Objectif 3 :**
- Nombre d'élèves inscrit à l'aide aux devoirs par niveaux et par sessions

PROJET D'ETABLISSEMENT Collège Charles III 2023 – 2026

AXE 2	4 OBJECTIFS	ACTIONS A MENER
Améliorer le climat scolaire	Plan de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire	Mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences en milieu scolaire (voir annexe A). Ce dernier sera réactualisé chaque année.
	Développer la communication au sein de la communauté éducative	<p>Mettre en place des ateliers de sensibilisation pour les élèves sur des thématiques comme le harcèlement, la violence ou les addictions en utilisant des ressources internes ou externes (Sûreté Publique...).</p> <p>Réaliser des formations pour différentes catégories de personnel (enseignants, surveillants...) sur la découverte et la gestion des situations de harcèlement ou de violences, l'écoute active, la reconnaissance positive / feedbacks...</p> <p>Augmenter le nombre de rencontres annuelles entre les représentants de personnels (de façon formelle ou informelle).</p> <p>Augmenter les sources d'information (Informations hebdomadaires, notes de service, Pronote, intranet...).</p> <p>Faciliter l'accueil des nouveaux personnels par la réalisation d'un livret de rentrée spécifique regroupant toutes les informations et en ritualisant la visite de l'établissement par des personnels volontaires.</p> <p>Développer les projets de l'Amicale.</p> <p>Proposer à la vente des Goodies à l'effigie de l'établissement (exemple le tour de cou du voyage d'intégration).</p> <p>Développer les voyages ou journées d'intégration.</p> <p>Revoir et dynamiser les activités du FSE et du CDI (avec l'aide des enseignants ou d'autres catégories de personnel).</p> <p>Réaliser des activités de cohésion (tournois de sports divers, prise en charge différenciée des élèves sur le temps de demi-pension...).</p> <p>Mise en place d'un tutorat entre les élèves de sixième et ceux de cinquième.</p>
	Développer un sentiment d'appartenance	

		Réaliser une chasse au trésor pour les élèves de sixième en début d'année pour s'approprier les locaux.
		Envisager la mise en place d'une tenue standardisée (comme pour le primaire ou FANB).
		Sous l'égide du CESC : Réalisation de différentes formations sous forme d'ateliers comme une sensibilisation au numérique (Action innocence), la prévention / gestion face aux conflits (jeux de rôles organisés par les Professeurs Principaux, la Vie Scolaire...), ou encore des ateliers « mieux vivre ensemble » pour les élèves de sixième et de cinquième prioritairement.
	Droit et devoir de respect (Justice scolaire)	Faire réaliser une charte de la vie dans l'établissement par les élèves, la diffuser via Pronote et surtout l'afficher dans les salles pour pouvoir s'y référer avec les élèves.
		Harmoniser les punitions pour le personnel enseignant comme c'est déjà le cas pour la Vie Scolaire.
		Création d'une équipe ressource pour la détection et l'accompagnement ou la prise en charge des difficultés individuelles des élèves.

Indicateurs de suivi de la réalisation de l'AXE 2 :

Objectif 1 : - Bilan annuel du plan de lutte avec l'utilisation d'indicateurs spécifiquement créés.

Objectif 2 :
- Nombre de formations suivies par catégorie de personnel
- Nombre de rencontres diverses réalisées sur l'année
- Réalisation et retour sur les actions prévues

Objectif 3 :
- Nombre d'activités réalisées par le FSE et le CDI et retour des élèves.
- Nombre de goodies vendus
- Retour élève et enseignant par un sondage Pronote en fin d'année.

Objectif 4 :
- Réalisation d'une fiche d'harmonisation des punitions par les enseignants (CDI compris) et autres personnels
- Réalisation de la charte de vie
- Nombre de formations ou d'ateliers sur le droit et le respect de l'autre réalisés.

PROJET D'ETABLISSEMENT Collège Charles III 2023 – 2026

AXE 3	6 OBJECTIFS	ACTIONS A MENER
<p>Développer les modes de communication</p>	<p>Favoriser l'utilisation de PRONOTE et développer le site Internet</p>	<p>Réaliser un tutoriel de l'utilisation de Pronote à l'attention des parents d'élèves et des élèves.</p> <p>Améliorer l'aspect visuel pour dissocier activités scolaires et activités extra-scolaires sur Pronote</p> <p>Utiliser spécifiquement Pronote lors de la communication avec les parents (canal unique)</p> <p>Permettre le renseignement de formulaires en ligne ainsi que mettre en place la signature électronique.</p> <p>Demander à la division informatique un suivi de première connexion des parents. Cela permettrait de relancer et de sensibiliser ceux qui ne se sont jamais connectés. Réaliser des sondages en vue d'améliorer le nombre de connexions.</p> <p>Modifier et simplifier le carnet de correspondance. Ce dernier pourra contenir des QR CODES renvoyant aux diverses informations (règlement intérieur...).</p> <p>Insérer dans le site Internet un menu ou un accès vers l'Académie Rainier III pour les sections CHAM afin de permettre de voir les notes, les emplois du temps (y compris les répétitions) et établir un système de communication avec les professeurs de l'académie.</p> <p>Alimenter les informations et photos des différents voyages/sorties/activités afin que les parents puissent suivre quasiment en direct les activités de leurs enfants (site Internet).</p> <p>Utiliser spécifiquement TEAMS lors de la communication entre les enseignants et les élèves (canal unique).</p>
	<p>Utiliser TEAMS</p>	<p>Impliquer les animateurs du FSE dans la diffusion des activités réalisées par les élèves du collège en créant un site internet dédié, une page ou un accès sur le site du collège qui serait mis à jour de façon régulièrement avec les événements spécifiques au FSE (voyages scolaires, les concours, les activités diverses. Le but étant de mettre en valeur les actions des professeurs, personnels du CC3 et des élèves</p>
	<p>Impliquer davantage le FSE</p>	<p>Faire réaliser par les élèves un « journal interne digital » ou une newsletter destinée aux parents et/ou aux élèves qui serait mis(e) à disposition sur le site internet. Les professeurs pourraient ainsi travailler sur la rédaction d'articles à adresser au FSE avant publication.</p>

		Créer des bornes d'informations FSE reprenant les diverses activités (soit proposées par le FSE, soit se déroulant avec le Collège ou en Principauté - compétitions de sports, concerts/spectacles, Monaco Ocean Week... Ces informations pourraient également être diffusées sur les écrans de télévision aux différents étages.
	S'ouvrir à la culture	Informer les parents chaque mois, par le biais de PRONOTE, des activités culturelles pouvant intéresser les collégiens en Principauté (expositions, conférences, animations diverses, événements sportif, représentations théâtrales, concerts, opéras etc). Prévoir des réunions régulières avec la Direction CC3, CAPS, FSE afin de définir les activités à mettre en avant.
Développer l'accès à la culture	Optimiser l'utilisation du cahier d'activité	Coordonner les activités du cahier pédagogique avec les besoins des enseignants afin que chacun d'entre eux puissent proposer au moins une activité sur l'année scolaire. Trouver des représentants des professeurs pour participer à l'élaboration/l'évolution du cahier d'activité.
	Impliquer le Foyer Socio-éducatif	Prévenir le plus tôt possible les professeurs des prochaines activités afin de favoriser le bon déroulement des réservations et l'organisation sur l'année scolaire. Le FSE pourrait organiser des activités extra-scolaires, le week-end ou durant les mercredis. Prévoir des réunions régulières avec la Direction CC3, CAPS, FSE afin de définir les activités à mettre en avant.

Indicateurs de suivi de la réalisation de l'AXE 3 :

Pronote : - Nombre de connexions parents / élèves par période et par niveau

- Retour en fin d'année scolaire par les utilisateurs

Site Internet : - Nombre de connexions par période

Cahier d'activité : - Nombre de réunions de suivi

- Retour par les enseignants sur les activités proposées

FSE : - Nombre d'articles diffusés sur le site

- Nombre d'activités proposées et d'adhérents par club



COLLEGE CHARLES III
Avenue de l'Annonciade
MC 98000 MONACO

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LE HARCELEMENT ET LA
VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**

ANNEE 2022-2023

Plan de Prévention et de Lutte contre le Harcèlement et la Violence en milieu scolaire

Introduction :

Le Collège Charles III a réuni entre ses murs, pour l'année scolaire 2021 – 2022, une moyenne de 1149 élèves répartis sur deux bâtiments (un dédié aux élèves de sixième – cinquième, et l'autre regroupant les élèves de quatrième – troisième ainsi que les matières nécessitant des locaux spécifiques). L'établissement dispose également de quatre cours de récréation (affectées à chaque niveau), de deux gymnases, d'une piscine ainsi que de deux réfectoires indépendants. Les flux d'entrée et sortie des élèves s'effectuent par deux accès spécifiques et la liaison interne est réalisée par un couloir donnant sur la cour de récréation des sixièmes.

En termes de personnel, l'établissement dispose de :

- 135 enseignants
- 28 personnels de vie scolaire (23 surveillants et 5 CE/CPE dont une Coordonnatrice de la Vie Scolaire)
- Un pôle Médico-psycho-social composé d'un Psychologue Scolaire, une Assistante Sociale et de deux postes et demi d'Infirmières.
- 1 Conseillère d'Orientation Psychologue
- Un service d'Intendance de 17 personnes
- Une Direction de 6,5 personnels.

En termes de surfaces, le Collège Charles III occupe 26.000 m² répartis sur 8 étages dans le bâtiment principal et autant dans celui annexe.

Partie 1 : Le bilan des indicateurs

Afin de réaliser ce bilan, il est important de noter que les indicateurs utilisés (motifs, niveaux impliqués et lieux) n'ont pas pu être spécifiquement définis en amont de la collecte des informations. La précision des données recueillies est donc limitée ; c'est pour cela que les statistiques seront réalisées le plus souvent en pourcentage et les lieux donnés en zone (cour de récréation, salle de classe, couloir...). Pour pouvoir identifier de manière plus précise les lieux et les types d'incidents, une refonte complète des indicateurs a été réalisée et se trouve appliquée pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Durant l'année scolaire 2021 - 2022, 148 incidents se rapportant à la violence sous ses différentes formes ou au harcèlement ont pu être relevés et ont été regroupés en 17 motifs. Bien évidemment un incident peut impliquer un ou plusieurs élèves de niveaux différents, mais dans cette section, nous ne retiendrons que les incidents traités et non le nombre d'élèves concernés.

De plus, certains événements ont pu regrouper plusieurs motifs, ce qui explique que l'on retrouve dans le tableau suivant 175 éléments au lieu des 148 incidents indiqués en préambule. Les calculs de pourcentage seront donc basés sur le chiffre de 175 afin de garder un ordre de grandeur cohérent.

1.1 : Bilan des incidents en fonction des motifs, lieu et niveau de classe

Moif	Nombre incidents	% partie	% Global	niveau						Nou						
				6°	5°	4°	3°	Couloir	Toilettes	Ventilateur EPS / Salle de classe Gymnase	Cour	FSE	Extérieur			
Physique	Ménaces, Racisme ou tentative de racket	5	6,8%	2,9%	2	2	1	1	1							3
	Violence physique/bribe/madras/lagane	17	26,8%	9,7%	9	4	1	3	2							2
	Gestes (vols)	15	24,3%	8,0%	8	4	2	1	1							1
	Jeu dangereux ou/et insultes	9	15,0%	5,1%	5	1	2	3	1							
	Comportement inapproprié	3	5,3%	1,7%	2	1	2	1	1							
Geste ou propos déplacé	8	14,0%	4,6%	2	3	2	1	1								1
				49,1%	24,6%	17,3%	14,0%	7,0%	1,8%	10,5%	14,0%	52,0%	0,0%	12,3%		
Verbal	Propos déplacés	7	9,7%	4,0%	1	3	3									
	Avanction verbale	2	2,8%	1,1%	1	1										
	Insulte, Moqueries	23	31,9%	13,1%	11	2	5	5								5
	Mauvais de respect	13	18,1%	7,4%	2	4	3	4								
	Insolence	27	37,3%	15,4%	8	3	9	7								
				31,9%	16,7%	29,7%	22,2%	0,0%	0,0%	6,9%	77,8%	9,7%	0,0%	6,9%		
Relation	Problème Utilisateur Réseau scolaire	13	41,9%	7,4%	4	1	6	2								12
	Problème relationnel	18	51,0%	9,1%	11	2	2	1								5
	Harcèlement	2	6,5%	1,1%	1	1										2
				48,6%	12,9%	29,0%	9,7%	0,0%	0,0%	9,2%	22,6%	12,9%	0,0%	61,3%		
Divers	Vol ou complaisance de vol	4	26,7%	2,3%			1	3	1							1
	Participation à un monôme	1	6,7%	0,6%	1	1	2	3	1							2
	Incidences	7	46,7%	4,0%	1	1	2	3	1							
	Dégradation	3	20,0%	1,7%	6,7%	6,7%	16,7%	60,0%	16,7%	0,0%	20,0%	26,7%	6,7%	6,7%	13,3%	
				67	31	41	36	6	3	15	75	42	1	38		
Total			175	38,3%	17,7%	23,4%	20,6%	4,6%	0,6%	8,6%	42,9%	24,0%	0,6%	18,9%		

nombre d'incidents 148

% Partie : % de cas par rapport au nombre de cas du pôle (Physique, Verbal, Relationnel, Divers)

% Global : % de cas par rapport au nombre de cas totaux

% Global : % de cas du pôle par rapport au nombre de cas totaux

L'analyse de ces données indique que les violences verbales concentrent 41,1% des incidents, alors que les violences physiques (à des degrés plus ou moins importants) ainsi que leur menace représentent 32,6% de ceux relevés. 17,7% des situations traitées correspondent à des problèmes relationnels (dont les cas de harcèlement) et 8,7% sont regroupés dans l'onglet divers.

- La violence physique :

Si la majorité des cas traités se concentrent sur les cours de récréation (52,6%), ce qui est cohérent avec le fonctionnement d'un établissement scolaire (liberté d'évolution, surveillance passant d'un adulte pour 24 élèves en moyenne dans une salle de classe à 1 pour 100 dans la cour), il est à noter que des lieux comme les couloirs (7%) ou les toilettes (1,8%) restent peu représentés par rapport à l'idée généralement véhiculée. De plus, près de la moitié des incidents impliquant des violences physiques provient d'élèves de sixième alors que le pourcentage est divisé par deux chez les cinquièmes et encore d'autant chez les quatrièmes et troisièmes. Ces données tendent à montrer que le travail réalisé sur ce point au sein de l'établissement porte ses fruits.

- La violence verbale :

Il s'agit de la plus grande partie des incidents signalés. En comparant les statistiques, il apparaît que pour les deux tiers d'entre eux concernant la relation adulte / élève (propos déplacés, manque de respect et insolence) ils concernent la relation adulte / élève. De plus le taux de surveillance étant plus élevé dans les lieux d'enseignement, il est donc normal qu'ils soient localisés à 85% dans les salles de classes et les gymnases. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer le problème des violences verbales de type insultes et sa banalisation entre les élèves, au motif que ces derniers ne s'en plaignent que très peu (d'où une difficulté à être prise en compte dans les études).

- Les problèmes relationnels :

Les problèmes relationnels entre les élèves n'impliquant pas de violence physique ou verbale mais plutôt des atteintes morales ne sont pas les plus nombreux en termes d'incidents, mais demandent une attention toute particulière. De plus, le temps de traitement de ces situations ainsi que leur suivi après résolution est beaucoup plus important. Pour information, la durée de traitement par la vie scolaire d'une affaire d'échange de coups entre deux élèves (entretien contradictoire, rédaction du rapport, prise de décision de la punition / sanction et information parents) sera d'environ 2h30 ; en comparaison le traitement et le suivi d'une situation relationnelle avoisine une vingtaine d'heures.

Les lieux concernés par ces problèmes sont difficilement définissables car souvent multiples. Néanmoins, près de 61% de ces situations ont lieu à l'extérieur de l'établissement (la plupart sur les réseaux sociaux et parfois dans des lieux de rencontre comme les arrêts de bus ou le Mc Donald).

Ils impliquent également un grand nombre d'élèves pour chaque situation, rendant l'identification des responsabilités complexe. Même si les plus jeunes (sixièmes) sont les plus concernés, cela reste très variable d'une année sur l'autre.

Enfin, il est à noter que les situations de harcèlement ne constituent que 1,1% des problèmes liés à la violence ou au harcèlement sur l'année. Pour information, ces situations sont également comptabilisées au sein des violences verbales (nous n'avons pas rencontré d'attentes physiques pour les cas de harcèlement rencontrés durant l'année étudiée).

Si l'on s'attache plus spécifiquement sur les lieux concernés par les violences, on constate que près d'un incident sur 5 qui est traité par le collège se déroule en dehors de ce dernier. Ce chiffre est en constante augmentation, surtout depuis la parution de la Loi 1.513 du 03 décembre 2021. Les parents se retournent de plus en plus souvent vers l'établissement pour résoudre des problèmes gérés autrefois par les familles elles-mêmes ou par la Sûreté Publique. Ces situations étant complexes (par le nombre d'élèves impliqués, par le manque de témoins adultes ainsi que le temps nécessaire), elles génèrent des problèmes dans leur traitement par les professionnels de la vie scolaire et limite le temps disponible pour assurer le suivi de cohorte. Afin d'en réduire les effets des aménagements au sein de la vie scolaire a été mise en place pour la rentrée 2022 (nomination de l'ensemble des CE / CPE en tant que référent harcèlement, affectation de locaux spécifiques pour les CE / CPE à chaque fois que possible...). L'impact de ces modifications fera l'objet d'un bilan en fin d'année, notamment afin d'anticiper les besoins pour le futur établissement.

Un autre point important à noter est la proportion des incidents ayant lieu dans les vestiaires et gymnases. En effet, si l'établissement dispose de 3 installations sportives (sous la forme de deux gymnases et une piscine), les faits sont concentrés dans les gymnases et les vestiaires afférents. L'étude montre que ces lieux représentent 16,7% des incidents réalisés dans un espace d'enseignement pour 7,5% des heures de cours dispensées.

Avec plus de 63% des incidents recensés au sein de l'établissement, les salles d'enseignements sont les plus touchées. Cette situation est cohérente car les élèves y passent environ 70% du temps. A contrario, et contrairement aux idées reçues, les couloirs et les toilettes ne représentent qu'un nombre d'incidents particulièrement restreint (5,2%) par rapport aux autres lieux, et ces derniers sont essentiellement liés à des atteintes aux biens. Bien que la surveillance de ces lieux soit forcément moins stricte qu'au sein des salles de classes, il est important de noter que le pourcentage d'incidents y est globalement 4,5 fois moins élevé que dans les cours de récréation (pour un temps de présence similaire).

Enfin, l'étude des niveaux impliqués dans les incidents montre près du double des événements signalés pour les élèves de sixième, quand les autres niveaux sont globalement similaires (aux alentours des 20%). Il semble que le travail spécifique mis en place pour cette année de transition ait un effet significatif. Il sera néanmoins intéressant de faire un bilan au bout de 4 ans pour s'assurer de la part liée à l'établissement de celle revenant à la cohorte d'élèves.

1.2 : Bilan des incidents en fonction des périodes de l'année.

Période :	Nombre	%
Premier trimestre	11	7,4%
Deuxième trimestre	47	31,8%
Troisième trimestre	76	51,4%
Mois de juin	14	9,5%
Total	148	

Vacances		Nombre	% / Trimestre
< 10 jours	Vacances Toussaint	0	0,0%
	Vacances Noël	13	27,7%
	Vacances Hiver	5	10,6%
	Vacances Printemps	19	25,0%
Total		37	25,0%

Dans un premier temps, il convient de dissocier les trois périodes trimestrielles officielles du dernier mois de l'année scolaire (juin), car durant ce dernier les notes sont arrêtées, les conseils de classe sont progressivement réalisés et l'absentéisme peut être plus important. Les données relevées doivent donc être considérées selon un cadre particulier.

Globalement, on peut constater que le nombre d'incidents signalés augmente fortement tout au long de l'année scolaire (61% ayant lieu dans le dernier tiers de l'année). Si le faible taux du premier trimestre peut s'expliquer par le fait que les enseignants réalisent un travail éducatif avec leurs élèves (information aux parents, devoir supplémentaire) avant de passer à un signalement auprès de la vie scolaire (moment à partir duquel nous disposons d'une trace des incidents) ; il reste que la fin d'année est toujours une période propice aux incidents. La cause de leur accélération peut être attribuée à une fatigue nerveuse (en raison du travail réalisé tout au long des mois précédents), ainsi que de la proximité des grandes vacances et du fractionnement du calendrier qui n'invite pas l'élève à rester studieux jusqu'au bout.

Il est également intéressant de noter qu'un pourcentage important des incidents se situent à moins de 10 jours des vacances scolaires (25%) avec un pic lors des vacances d'hiver et celle de printemps. Cette répartition peut être mise en relation avec des cycles d'une dizaine de semaines qui pourraient être en lien avec une certaine fatigue ou lassitude des élèves (voire du personnel).

Partie 2 : les objectifs prioritaires

L'étude des différentes données issues de la partie 1 (diagnostic) ainsi que des échanges avec les diverses catégories de personnels ont permis de déterminer trois objectifs prioritaires pour l'année à venir :

1 : Amélioration de la gestion des installations et vestiaires en EPS

L'objectif est de faire diminuer significativement le nombre d'incidents au niveau de ces espaces. Pour cela, la procédure d'accueil et de sécurisation (notamment pour les vestiaires) a été repensée avec l'équipe des enseignants d'Education Physique et Sportive.

Parmi les points les plus importants de la nouvelle procédure on trouve :

- Fermeture à clef systématique de tous les vestiaires pendant le temps de pratique (même ceux en contact visuel direct avec l'enseignant).
- Interdiction pour les élèves de pénétrer seul dans un vestiaire pour quelques raisons que ce soit.
- Mise en place d'une harmonisation de l'échelle des punitions avec une part plus importante accordée à l'explicitation des attentes et à la communication avec les familles.
- Rappel des règles sur l'interventions des enseignants au sein des vestiaires (en application du B.O. n°32 du 9 septembre 2004, paragraphe 1.1.2 de la circulaire n° 2004-138)

Les deux premières mesures ayant plus spécifiquement pour but de limiter les risques de vols ou de dégradations.

2- La communication verbale dans les salles de classe

Dans le but d'améliorer le climat de classe ainsi que de limiter les incidents liés à la violence verbale et à l'agitation dans les salles de cours, des solutions issues du projet d'établissement seront prochainement proposées aux enseignants.

Bien qu'encore en cours de réalisation, certaines pistes ont déjà été identifiées. Parmi celles-ci on retrouve :

- La mise en place de rituel de classe, avec un protocole d'accueil des élèves comportant l'installation d'une routine (exemple : la météo de la classe).
- Travailler sur la prise de parole et le vocabulaire employé.
- Mettre en place des stratégies de gestion positive de classe comme créer un modèle de comportement idéal, laisser les élèves participer à l'élaboration des règles de vie et les afficher dans la salle.

Il est évident que cet objectif prioritaire devra être poursuivi pendant plusieurs années. L'année scolaire 2022-2023 servant à définir les solutions les plus adaptées et à les tester avant une mise en application plus généralisée durant l'année suivante.

3- Améliorer la prévention et le suivi des incidents :

Cet axe s'appuie sur un travail de formation et d'implication de l'ensemble du personnel aussi bien enseignant que non enseignant. Il peut être divisé en 4 points distincts :

- En raison de la diminution du nombre de personnels de vie scolaire cette année (en raison de la disparition des postes associés à la gestion des mesures associées à la pandémie de COVID19), il a été décidé de réorganiser les postes des surveillants et d'accorder une attention toute particulière à ces derniers, aussi bien dans leur formation que dans le suivi annuel. L'objectif étant de faire monter en compétence le personnel de surveillance aussi rapidement que possible (la moitié d'entre eux étant sans expérience du poste en septembre). Deux nouveaux bureaux indépendants attribués aux Conseillers d'Education ont été également créés afin de permettre un travail plus efficace et respecter la confidentialité.
- Afin de permettre à l'ensemble des personnels enseignant et non enseignant de l'établissement de maîtriser le système de communication des incidents ainsi que celui des punitions / sanctions, il a été décidé d'informer sur ces différents éléments sous la forme de circulaires émises par la direction.
- Un dialogue a été ouvert avec les représentants de la communauté éducative pour identifier puis réorganiser les points sensibles de l'établissement (Centre de Documentation et d'Information, couloir du premier étage, cantines...). Des aménagements seront mis en place et testés tout au long de l'année scolaire afin d'obtenir des résultats satisfaisants sans affecter trop fortement le fonctionnement d'autres espaces du complexe.
- Afin de sensibiliser l'ensemble des personnels à participer à l'application du règlement intérieur par les élèves, des communications et des actions régulières seront menées tout au long de l'année. L'objectif étant de mobiliser l'ensemble des adultes, indépendamment de leur fonction première dans l'établissement, afin d'exercer une vigilance active des différents espaces de l'établissement à tout moment de la journée (la loi 1.513, en son article 50-14, indique tout adulte encadrant a un rôle à jouer face à une situation de violence).

Partie 3 : Les actions programmées pour réaliser les objectifs du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence

3.1 : Les actions de prévention

A- L'organisation de la surveillance et de l'encadrement des élèves visant à prévenir les situations à risque dans l'établissement :

- Mise en place d'un bureau spécifique pour la Conseillère d'Education par niveau pour échanger avec les élèves, séparé du bureau des surveillants
- Restauration sur deux sites : un self spécifique 6^{ème}/5^{ème} et un autre pour les niveaux 4^{èmes} et 3^{èmes} ce qui double la surveillance par personnels dédiés.
- Activités sportives proposées par le FSE le lundi et mardi entre 12h00 et 13h00 pour répondre aux besoins de certains élèves encadrés par un animateur et un enseignant d'EPS.
- Création d'un deuxième FSE dédié spécifiquement au niveau 6^{ème} et 5^{ème} dans le bâtiment réservé à ces derniers.
- Formation des surveillants par les CE/CPE durant la semaine administrative où l'organisation de la surveillance est explicitée. Livret d'accueil et formation en ligne pour les surveillants qui arrivent en cours d'année, et accompagnement du CE/CPE référent.
- Ouverture du CDI sur la totalité des créneaux proposés sur l'EDT des élèves pour proposer un autre lieu d'accueil.

B- Les actions de sensibilisation auprès des élèves :

- La Journée contre le Harcèlement et la Violence, avec chaque année un évènement marquant (port du symbole du ruban Vert en 2022 et Exposition de dessins réalisés par les élèves en arts plastiques) et un grand nombre d'interventions réalisées par les professeurs dans toutes les classes, lors de la Journée et tout au long de la semaine Intervention de l'association Action Innocence sur tous les niveaux de classe avec plusieurs thématiques.
- Visite du palais de justice et du Conseil National en reprenant les différentes procédures établies ainsi que des fonctions organisationnelles des lieux.
- Intervention de la sûreté publique dans le passage de l'ASSR pour les 5^{èmes} et 3^{èmes} (notamment en abordant le thème des violences routières).
- La journée internationale des droits de l'enfant
- La journée « Rallye Princesse Charlène » : support activité sportive en équipe (valeur d'entraide)
- Participation à divers projets caritatifs : Projet Haïti (récolte de fond pour l'école Albert II), collecte pour différentes ONG...
- La journée du Respect avec l'intervention d'Aurélien LAZZARO (Président du Comité départemental Handisport 06) : support de la journée avec les valeurs véhiculées par le Rugby.

C- Les projets internes et externes ciblant l'amélioration de la qualité de vie dans l'établissement :

- Création d'une demi-journée de cours avec restauration au collège pour les élèves de CM2 de la Principauté (liaison école-Collège)
- Accueil spécifique pour les nouveaux élèves de 6^{èmes} avec une rencontre parents/professeur principal et un document dédié.

- Axes fort de notre projet d'établissement : améliorer le climat scolaire et la communication de la communauté éducative.
- Organisation d'une semaine d'intégration pour toutes les classes de 6èmes (voyage ski durant le mois de janvier).
- Mise en place de projet spécifique pour les sections anglophones : Spectacle caritatif du Charity Show, projet EMUN pour les section internationales, mise en scènes dans le projet Work shop pour les sections européennes.
- Participation au cross du Larvotto pour les 6èmes et 5èmes organisé par l'équipe EPS
- Participation à différents concours : Mathématique, Français, Sciences ...

3.2 : les Formations

Afin de permettre un suivi et un traitement efficace des différentes situations rencontrées au sein du Collège Charles III, plusieurs séries de formations du personnel ont été mises en place :

- Formation Accueil des victimes (volet spécial Education Nationale) :
50 % du personnel de direction et 80% des Conseillers (Principaux) d'Education ont pu bénéficier de cette formation. Ce chiffre correspond à 100% des effectifs concernés présent dans l'établissement lors de la réalisation de cette dernière.
Bien que traitant principalement des violences intraconjugales et de leurs effets sur les enfants du foyer, elle a permis d'acquérir certains réflexes et positionnements dans l'accueil de la parole des déclarants et de reconnaître certains signes en lien avec la violence subie.
- Formation égalité fille / garçon :
23 % des enseignants et 100 % du personnel d'orientation ont suivi cette formation.
Elle a permis de donner un éclairage sur le choix des filières en fonction des genres et ainsi de pouvoir travailler sur les discriminations liées au sexe (parfois source de tension au sein de la classe).
- Formation Harcèlement et violence en milieu scolaire :
100 % du personnel de l'établissement a été destinataire de la formation.
Elle permet ainsi à chaque personnel de prendre connaissance des différents principes, de connaître la procédure ainsi que les postures à adopter dans ce genre de situations.
- Formation Pikas / méthode de la préoccupation partagée :
80% des Conseillers (Principaux) d'Education, 100% du pôle Psychosocial, 50% des animateurs du Foyer Socioéducatif ainsi que des représentants du personnel enseignant Grâce à cette formation, l'ensemble des acteurs concernés ont pu être initié, ou se perfectionner, à la méthode de la préoccupation partagée (cette dernière requérant systématiquement l'aval des parents de la victime présumée).
- Formation des surveillants :
100% des surveillants (en poste lors de la semaine administrative) bénéficient de cette formation d'une semaine.
Elle permet aux nouveaux personnels d'acquérir les postures et les procédures pour, notamment, recevoir la parole et gérer les situations de harcèlement et de violence durant l'année scolaire, en lien avec les CE/CPE.
Concernant les surveillants arrivant en cours d'année, ces derniers disposent du livret spécifique à la fonction, ainsi que d'une formation accélérée sur les points prioritaires (dont les éléments de lutte contre le harcèlement).

3.3 : Traitement des faits de violence et des situations de harcèlement

La Loi du 03 décembre 2021 n°1.513 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, définit le **harcèlement scolaire** comme « le fait de soumettre un élève, dans le cadre de l'environnement scolaire direct ou indirect, sciemment ou non, et par quelque moyen que ce soit, y compris par un procédé de communication électronique, à des actions ou omissions répétées ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage ou de vie scolaire, se traduisant par une atteinte à sa dignité, son intégrité, un sentiment de crainte, d'insécurité, de détresse, d'exclusion ou d'une baisse du sentiment d'appartenance à l'établissement d'enseignement ou de l'estime de soi, ou par une altération de sa santé physique ou mentale ».

« La violence en milieu scolaire désigne tout acte de violence physique ou psychique commis dans le cadre de l'environnement scolaire direct ou indirect ».

« L'environnement scolaire direct ou indirect est caractérisé soit en raison du lieu, lorsque les faits sont commis au sein d'un établissement d'enseignement, aux abords de ce dernier ou à l'occasion d'un transport scolaire, soit en raison de la qualité de la victime, parce que celle-ci est élève au sein du même établissement d'enseignement que l'auteur ». « Le transport scolaire désigne les services de transports routiers organisés par l'État ou le chef d'un établissement d'enseignement pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement ou pour assurer le transport desdits élèves.

A- Des Référents chargés de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du Collège Charles III.

En application de la Loi du 03 décembre 2021 n°1.513 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, des Référents chargés de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence sont désignés au sein des établissements scolaires de la Principauté. Au Collège Charles III, il s'agit de :

Madame Biancucci, Coordinatrice de la Vie scolaire (sbiancucci@gouv.mc Tél : 98 98 40 03)

Mme Azevedo Soares, Conseillère d'Education des 6° (vazevedosoares@gouv.mc Tél : 98 98 88 80)

Mme Montecucco, Conseillère d'Education des 5° (kmontecucco@gouv.mc Tél : 98 98 88 83)

Mme Bertrand, Conseillère d'Education des 4° (fbertrand@gouv.mc Tél : 98 98 88 49)

Mme Parizia, Conseillère Principale d'Education des 3° (aparizia@gouv.mc Tél : 98 98 88 47)

Les référentes sont les interlocutrices privilégiées de tout élève qui a ou estime avoir été confronté à une situation de harcèlement ou de violence en milieu scolaire (victime présumée), a ou estime avoir eu un comportement susceptible de caractériser l'une de ces situations (auteur présumé) ou qui souhaite signaler ou a signalé une telle situation ;

Les référentes conseillent le Chef d'établissement dans la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence ;

Elles conseillent le Chef d'établissement dans le choix des mesures éducatives et pédagogiques destinées à remédier ou à faire cesser le harcèlement ou la violence en milieu scolaire ou bien à en prévenir leur réitération ;

Elles sont chargées de veiller à la mise en œuvre des mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de harcèlement ou de violence en milieu scolaire.

B- Les procédures de signalement des situations de harcèlement et de violence.

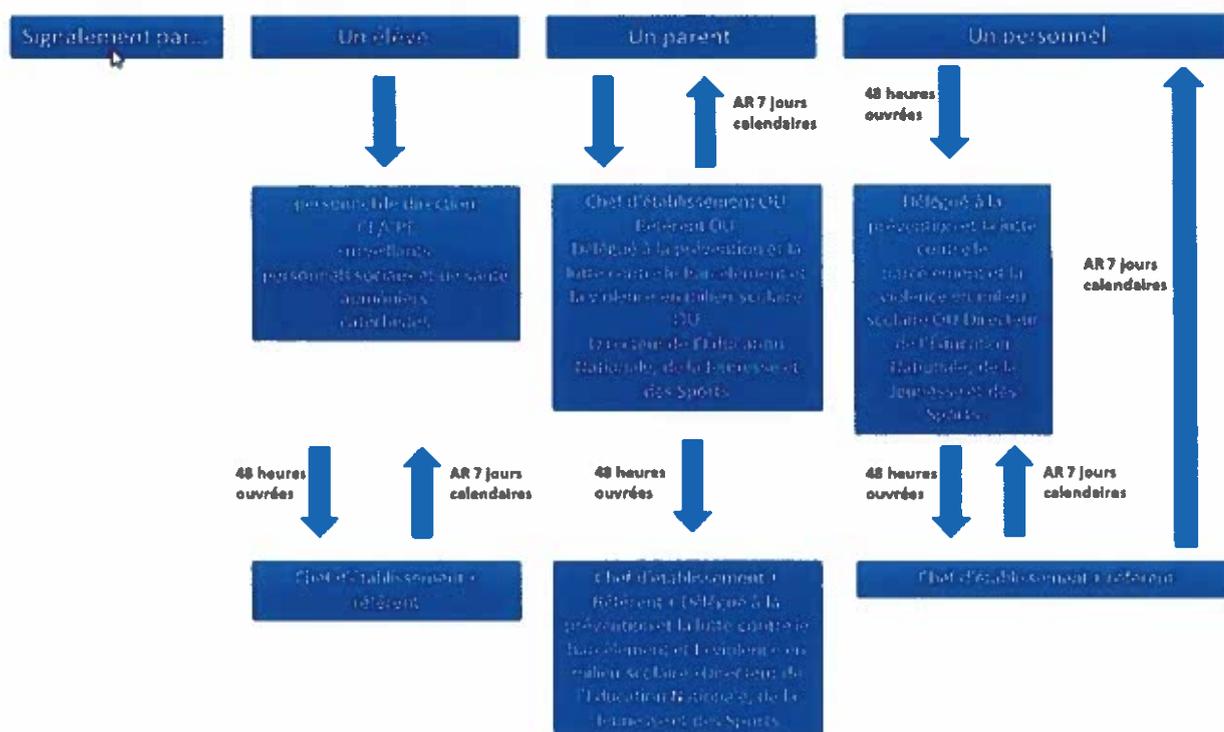
Tout élève du Collège qui s'estime victime ou qui est témoin de faits constitutifs ou susceptibles de constituer une situation de harcèlement ou de violence en milieu scolaire peut les signaler à sa Conseillère d'Education ou à la Coordinatrice de Vie Scolaire, Référentes de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.

L'élève peut également les signaler à un autre personnel de son choix. Cette personne doit alors en informer, dans un délai de quarante-huit heures ouvrées, une des Référentes chargées de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et le chef d'établissement.

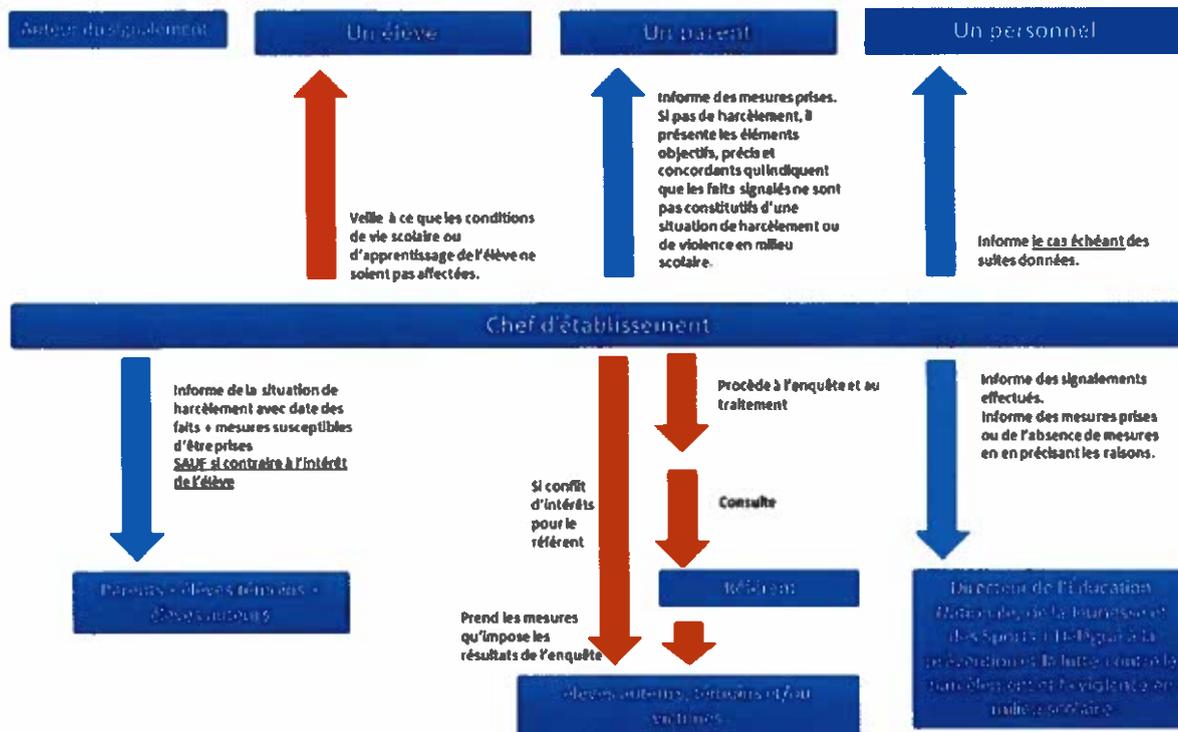
Tout parent, tout représentant légal ou toute personne ayant effectivement la garde d'un enfant peut, s'il estime que son ou cet enfant est victime, témoin ou auteur de faits constitutifs ou susceptibles de constituer une situation de harcèlement ou de violence, saisir le chef de l'établissement, une référente chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence de cet établissement, le délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire ou le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, afin, notamment, que soient prises toutes mesures d'accompagnement de l'élève victime, ainsi que toutes mesures destinées à faire cesser ladite situation.

Ces derniers doivent en accuser réception dans les sept jours calendaires. Dans un délai de quarante-huit heures ouvrées à compter du signalement, la personne saisie informe le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le chef de l'établissement, une des référentes chargées de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence de l'établissement et le délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, du signalement reçu.

C- Signalement



D- Traitement du Signalement



Une équipe Ressource pluri professionnelle est créée au sein du Collège Charles III, elle traite les situations signalées et met en place les mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de harcèlement ou de violence en milieu scolaire ainsi que les mesures visant à remédier ou à faire cesser le harcèlement ou la violence ou bien à en prévenir la réitération.

Cette équipe est composée de :

- La Coordinnatrice de la Vie scolaire,
- La CE/CPE de l'élève,
- Le psychologue scolaire,
- L'assistante sociale.

L'équipe ressource implique également le professeur principal de l'élève et toute personne susceptible d'apporter une aide ou un éclairage au traitement de la situation.

Après avoir écouté la victime présumée, une enquête est menée.

Aussi, en fonction de la problématique, la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) pour lesquels les personnels de l'équipe Ressource ont été formés, est susceptible d'être utilisée afin de traiter la situation. La Méthode de Préoccupation Partagée est une adaptation de la méthode créée par le psychologue Anatol PIKAS. Cette méthode part du principe que le harcèlement est un phénomène de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans le harcèlement. La peur est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir du harcèlement. Elle consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que les intimidations cessent.

Une écoute particulière est maintenue pour l'élève présumée victime et une vigilance est mise en place pour garantir sa sécurité et son bien-être au collège.

L'équipe pédagogique (enseignants) ainsi que l'équipe éducative (personnels de surveillance) et tous les personnels susceptibles d'intervenir auprès de l'élève (notamment les infirmières), sont invités à porter une attention particulière envers les élèves concernés et à faire remonter immédiatement à l'Equipe Ressource toutes informations utiles. Un rapport est rédigé par les Référentes. Les référentes sont tenues au secret professionnel. Elles peuvent toutefois partager certaines informations dont elles sont dépositaires dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Dans ce cas, les personnes avec lesquelles ces informations ont été partagées sont également tenues au secret professionnel.

Lors des réunions bi-hebdomadaires de Cellule de Veille, réunissant les membres de l'équipe Ressource et le Chef d'établissement et son Adjoint, les situations sont exposées, et des sanctions sont susceptibles d'être prononcées par la Direction, à l'encontre des auteurs. De plus, un retour à posteriori sur les diverses situations est mis en place afin de réaliser un bilan de l'intervention dans le but d'améliorer les prises en charges et la gestion des situations futures.

Les parents des élèves (victime présumée, auteurs présumés) sont tenus informés du traitement de la situation, de la méthode de suivi utilisée, des intervenants mobilisés et des suites données.



LE LIVRET DU DÉLÉGUÉ



Année scolaire 2022/2023

En quelques mots ...

ÉLU

Tu as été élu délégué de classe par les camarades de ta classe et tu as un rôle très important pour le bon déroulement de la vie au collège et dans ta classe. Tu assures un rôle d'**intermédiaire** entre tes camarades, les enseignants, la Vie Scolaire, la Direction ou tout autre adulte de l'établissement.

DEVOIRS

En tant que délégué, tu dois respecter un certain nombre de devoirs, tels que la présence aux différentes réunions, l'exemplarité par rapport au respect des règles de fonctionnement du collège... Tu as aussi des droits spécifiques à ta fonction tels que de consulter les élèves, demander leur avis et le transmettre aux adultes responsables, organiser une réunion...

La mission du délégué est fondamentale car elle permet à l'ensemble des collégiens de faire connaître leurs opinions.

Tu as choisi d'agir et de **t'engager** : maintenant, tu as des **responsabilités**.

REPRESENTANT

En effectuant au mieux ta fonction, tu es **représentatif** des autres élèves, c'est-à-dire que l'on t'accorde le droit d'exprimer les opinions des autres.

VIE DE LA CLASSE

Tu n'es pas seulement un intermédiaire privilégié entre les élèves et les adultes. Ton rôle est aussi de proposer toute forme d'amélioration de la vie au collège et d'être animateur de ta classe (proposer une action ou une sortie, un aménagement d'emploi du temps de la classe en cas d'absence d'un professeur...). Cette fonction d'**animation** de la classe et de la vie de l'établissement est également une de tes missions.

La CE/CPE est chaque jour à l'écoute de tes propositions, pour t'aider à les formuler et à leur faire voir le jour lorsque c'est possible.

Tu es un **Ambassadeur du Bien Vivre Ensemble**. Chaque élève de ta classe doit s'y sentir bien. Si tu vois qu'un élève est isolé, si tu vois qu'il a des problèmes avec d'autres camarades, intéresse toi à lui et vois ce que tu peux faire pour qu'il se sente bien. Tu peux aussi donner l'alerte et signaler ce problème à ton professeur principal ou à ta CE/CPE.

Tes droits et tes devoirs

Tu as des droits, les mêmes que tes camarades, mais aussi...

- Droit de siéger et d'intervenir au conseil de classe
- Droit de te présenter aux élections du **Conseil Intérieur du collège**
- Droit de participer à l'Assemblée Générale des délégués (réunion de tous les délégués de classe sur convocation de Monsieur le Principal)
- Droit d'expression collective
- Droit de réunion (après avis favorable de la Direction)
- Droit à une formation et à l'accompagnement de ta CE/CPE
- Droit de prendre des initiatives pour rendre la classe plus unie et plus vivante
- Tu sièges au Conseil de Discipline lorsqu'il est réuni concernant un problème grave causé par un élève de ta classe.

Tu as également des devoirs

- Accomplir correctement tes obligations d'élève (assiduité, travail, discipline...)
- Recueillir les avis de tes mandants (ceux qui t'ont élus)
- Exprimer l'avis de la majorité
- Préparer tes interventions (ce que tu vas dire au conseil)
- Noter l'essentiel de ce qui se dit au conseil
- Restituer à l'ensemble de la classe les remarques générales
- Expliquer individuellement à chaque élève ce qui le concerne
- Respecter la confidentialité



Le Conseil de Classe

Un lieu de discussion

De quoi s'agit-il ?

C'est une réunion regroupant une fois par trimestre :

- Le chef d'établissement ou son adjoint,
- L'ensemble des professeurs de la classe,
- La CE/CPE,
- Les 2 délégués de la classe,
- Les 2 délégués des parents d'élèves,
- Eventuellement la Conseillère d'orientation psychologue.

Que fait-il ?

Le conseil de classe examine les résultats scolaires de chaque élève ainsi que son comportement.

Suite à cela, il formule des conseils et un avis concernant chaque élève.

Le but du conseil de classe est de mieux accompagner l'élève dans ses études et projets.

Le conseil de classe formule des propositions d'orientation qui seront transmises à la famille par le chef d'établissement.

Avant le Conseil de classe

Consulte tes camarades !

Tu peux demander à ton professeur principal qu'il réunisse la classe avant le conseil.

Pendant la réunion que tu organises ou à toute autre occasion (récré, permanence, ...), interroge tes camarades sur les points que tu juges nécessaires pour mieux les connaître, recueille leurs avis (grâce aux questionnaires que ta CE/CPE te fournira) pour compléter la fiche "Préparation au conseil de classe".

Tu pourras utiliser cette fiche lors de ton intervention au conseil de classe.

Consulte les adultes

Si le besoin s'en fait ressentir, consulte les adultes avant le conseil de classe :

La CE/CPE, par exemple, pour un problème général de Vie Scolaire.

S'il existe un problème avec un professeur en particulier, tu peux le rencontrer avant le conseil pour essayer de résoudre la difficulté ou demander conseil à ton Professeur Principal.

Prépare par écrit ton intervention

Tu complètes la fiche "Préparation au conseil de classe", qui servira de support pour ton intervention.



Pendant le conseil de classe... Quel est ton rôle ?

Au début du conseil de classe, les professeurs, en particulier le professeur principal, la CE/CPE, vont parler de la classe en général.

Tu dois donner l'avis majoritaire de la classe à propos de questions qui concernent toute la classe (par exemple l'opinion générale sur l'ambiance de la classe, sur l'emploi du temps, ...)

Ensuite les professeurs vont discuter du cas de chaque élève de ta classe (toi y compris).

Lorsque tu as des informations concernant l'élève dont parlent tes professeurs (lorsque par exemple l'élève t'a fait part de ses difficultés, lorsqu'il t'a demandé d'expliquer certaines choses), tu dois demander la parole et communiquer ces informations aux professeurs.

Finalement, les professeurs vont donner un avis, des conseils à propos de l'élève dont vous venez de parler. Tu dois noter cet avis et ces conseils pour les transmettre à l'élève concerné. Ta CE/CPE te donnera une fiche sur laquelle tu pourras prendre ces notes.

ATTENTION!

Ce que tu vas apprendre sur tes camarades, du fait de ta fonction de délégué, est confidentiel. Tu ne peux pas divulguer des informations qui sont personnelles, et, par conséquent tu dois dire à chacun de tes camarades seulement ce qui le concerne.



Règles générales :

- S'installer convenablement
- Lever la main pour demander la parole, surveiller ton langage
- S'exprimer à haute voix, dans tous les cas, avec politesse
- Ecouter puis écrire seulement le plus important (prendre des notes)

Après le Conseil de classe

Après le conseil de classe, tu fais un compte rendu du conseil à ta classe concernant les remarques générales qui ont été faites, et un compte rendu à chaque élève.

Les caractéristiques du bon délégué

Il est avant tout **un négociateur**.

Il tente de comprendre les points de vue qui sont différents des siens.

Il explique aux professeurs les informations qu'on lui a confiées (avec l'accord de l'élève concerné)

Il essaie de trouver avec l'équipe pédagogique et éducative des solutions acceptables.

Il se doit d'être juste et de :

Ne pas s'entêter à défendre une situation indéfendable (par exemple, un élève dissipé qui ne s'est pas donné la peine de travailler et qui à la fin du trimestre se plaint d'avoir des mauvaises notes !)

Par contre, s'il connaît les raisons pour lesquelles un élève a des difficultés dans une matière, il doit en informer les professeurs au conseil de classe.

Il doit **exprimer le point de vue de la majorité de la classe** et non pas son point de vue ou celui de ses copains.



Le délégué n'a pas de privilèges, mais sa fonction doit être respectée.

Le délégué assure certaines missions :

Il peut rendre des services dans la classe (transmettre des informations à des élèves absents...)

Il améliore la vie de la classe en étant à l'écoute de tous,

Il peut être amené à soutenir l'un de ses camarades.

Il peut jouer un rôle de **médiateur** et faciliter la communication entre des camarades lors d'un différend.

Il peut alerter les adultes s'il repère qu'un camarade est en difficulté dans la classe.

Il est un **Ambassadeur du Bien Vivre Ensemble**

Il peut proposer des activités qui concernent la classe ou le collège. Il fait circuler l'information dans la classe.

